



Point 5 b) de l'ordre du jour

CX/EXEC 09/63/7

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

#### Soixante-troisième session

Siège de l'OMS, Genève, 8 – 11 décembre 2009

### MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX 2008-2013

### ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ DU SECRÉTARIAT DU CODEX

#### Généralités

1. À sa trente-deuxième session, la Commission a rappelé que l'évaluation était incluse dans le Plan stratégique 2008-2013 au titre de l'Activité 3.7 *Évaluation de la capacité du Secrétariat du Codex à s'acquitter de ses fonctions de manière efficace* et qu'elle avait été confiée à un consultant indépendant qui avait examiné les réponses des membres à un questionnaire ainsi que les points de vue de la FAO, de l'OMS et du Secrétariat du Codex. La Commission a examiné le rapport et les recommandations de l'Évaluation présentés dans le document ALINORM 09/32/9B Partie II<sup>1</sup>. La Commission a noté que le Comité exécutif avait dans l'ensemble appuyé les recommandations et s'était penché plus particulièrement sur les recommandations 5 et 11. Le débat et les conclusions de la Commission concernant les recommandations sont présentés ci-après.

#### Recommandation 5

2. La Commission a pris note de certaines questions concernant le rapport entre la Recommandation 3 sur le budget du Codex et la Recommandation 5 sur l'autonomie relative du Codex, notamment la question de savoir si les fonds non dépensés pouvaient être reportés d'un exercice biennal sur le suivant et s'il serait possible d'établir un système de contributions distinctes au budget du Codex, qui viendraient s'ajouter aux contributions ordinaires mises en recouvrement auprès des États membres de la FAO ou de l'OMS.

3. Le Représentant de la FAO a fait savoir à la Commission qu'il n'était pas possible de reporter des fonds d'un exercice biennal sur le suivant, car les fonds restants étaient restitués aux États membres conformément au Règlement financier de la FAO et un nouveau budget était préparé pour chaque exercice. Cela s'appliquait à tous les programmes de la FAO. Le Représentant a également indiqué qu'en réponse à l'Évaluation externe indépendante de la FAO, le Plan d'action immédiate (PAI) approuvé par la Conférence de la FAO à sa session extraordinaire de novembre 2008 prévoyait un examen des organes statutaires de la FAO et des organisations internationales établis en vertu de l'Article 14 dans le but de leur donner plus d'autonomie financière et opérationnelle, ce qui n'influerait aucunement sur leur statut juridique en tant qu'organes de la FAO. Il serait envisagé de recouvrer des contributions distinctes auprès des États membres ou de demander des contributions volontaires pour financer ces organes statutaires. Le représentant de la

<sup>1</sup> (voir <ftp://ftp.fao.org/codex/CAC/CAC32/al329Bbe.pdf> - anglais; <ftp://ftp.fao.org/codex/CAC/CAC32/al329Bbf.pdf> - français et <ftp://ftp.fao.org/codex/CAC/CAC32/al329Bbs.pdf> - espagnol)

FAO a également précisé que ces questions complexes étaient encore à l'étude et seraient examinées par la Conférence de la FAO en novembre 2009.

4. Le Représentant de l'OMS a rappelé la réaction de la direction de l'OMS à la Recommandation 5 et a informé la Commission qu'un groupe de gestion de haut niveau se réunissait régulièrement avec la participation des Sous-Directeurs généraux de la FAO et de l'OMS pour se pencher sur des questions stratégiques touchant les activités du Codex et les activités connexes de la FAO et de l'OMS, ce qui représentait un grand pas en avant pour améliorer le fonctionnement du programme du Codex. Le Représentant a également indiqué que la visibilité du Codex au sein de l'OMS serait améliorée car il apparaîtrait comme une entité distincte dans le budget alloué aux activités relatives à la sécurité sanitaire des aliments.

#### Recommandation 11

5. De nombreuses délégations ont mis en relief les progrès considérables accomplis en ce qui concernait l'élaboration de normes Codex grâce à la tenue de sessions annuelles et ont exprimé l'opinion que la Commission devrait continuer à se réunir tous les ans. Plusieurs délégations ont donné des raisons spécifiques à l'appui du maintien des sessions annuelles: compte tenu du manque de ressources pour l'évaluation des risques dans de nombreux pays en développement, il était très important que des normes Codex sur la sécurité sanitaire des aliments à appliquer au niveau national soient disponibles en temps opportun; la participation à la Commission permettait à certains pays de renforcer leurs capacités; il pourrait être nécessaire de prolonger les sessions biennales pour pouvoir aborder tous les thèmes de travail, ce qui serait source de difficultés pratiques; et les efforts considérables entrepris par les gouvernements pour se préparer et participer aux réunions annuelles devraient être pris en compte.

6. Au sujet de la proposition de « revitaliser » le Comité exécutif, une délégation a fait observer que celui-ci assumait déjà des fonctions importantes et devrait conserver son rôle consultatif auprès de la Commission, mais ne devrait pas prendre de décisions qui étaient du ressort de la Commission.

7. Le Président a rappelé que le Comité exécutif avait proposé d'effectuer une analyse de l'efficacité des réunions annuelles par rapport aux réunions biennales. Toutefois, compte tenu du manque de soutien aux réunions biennales, la Commission a conclu que cette étude était inutile.

#### Autres recommandations

8. Quelques délégations ont déclaré qu'elles approuvaient l'orientation générale des recommandations, mais que, puisqu'elles portaient sur des questions complexes touchant la FAO, l'OMS et les États membres, ces recommandations devraient faire l'objet d'un examen supplémentaire au niveau national. Elles ont proposé de revoir les recommandations plus en détail à la prochaine session du Comité exécutif, car il n'était pas possible de prendre des décisions définitives à la présente session. Une délégation a suggéré que le Comité exécutif formule également des recommandations spécifiques pour la mise en œuvre de l'évaluation.

9. La Commission a pris note d'une question demandant ce qu'il fallait entendre dans la Recommandation 7 par un « rôle plus actif » du Secrétariat du Codex et de « nouvelles formes de négociations internationales ».

10. Le Président a proposé de limiter le débat à la présente session, compte tenu du peu de temps à disposition, et de renvoyer à la prochaine session du Comité exécutif l'examen de toutes les autres recommandations.

11. De l'avis de certaines délégations, il n'appartenait pas au Comité exécutif de prendre une décision concernant les recommandations car il était clair que la responsabilité de l'évaluation incombait à la Commission et que tous les membres devaient avoir la possibilité d'exprimer leur opinion à cet égard.

12. La Commission est convenue qu'aucune décision ne serait prise à ce stade et que toutes les recommandations, à l'exception de la recommandation 11, seraient renvoyées pour examen supplémentaire à la soixante-troisième session du Comité exécutif et à la trente-troisième session de la Commission (ALINORM 09/32/REP. par. 139 à 156).

#### **Recommandations soumises à l'examen du Comité exécutif**

Le Comité exécutif est invité à examiner les recommandations 1 à 10 de l'Évaluation, comme convenu par la Commission. Toutes les recommandations découlant de l'Évaluation sont récapitulées dans le tableau ci-après.

### Tableau synthétique des recommandations

N°	Adressée à	Recommandation
1.	FAO et OMS	La FAO et l'OMS devraient se mettre d'accord, sans plus attendre, sur l'équilibre souhaitable entre leurs contributions respectives au budget du Codex.
2.	FAO et OMS	La FAO et l'OMS devraient allouer des ressources suffisantes (personnel et hors personnel) au budget commun du Codex afin de créer un Secrétariat durable, à même d'appuyer les activités courantes du Codex, de mettre en œuvre les améliorations nécessaires de leurs opérations quotidiennes et de renforcer leur rôle dans le processus d'établissement de normes, l'orientation stratégique de la Commission, la communication avec les États membres et le public au sens large, y compris des initiatives bien définies en matière de renforcement des capacités ciblées sur les points de contact du Codex et sur la recherche de nouvelles formes de négociations au niveau international en vue de l'établissement de normes.
3.	FAO et OMS	La FAO et l'OMS devraient décider en temps voulu du budget du Codex pour un exercice biennal et autoriser le Secrétariat du Codex à utiliser un compte d'épargne qui lui permettrait de reporter des fonds d'un exercice biennal sur le suivant en cas de solde positif à la fin d'un exercice biennal.
4.	FAO et OMS	La FAO et l'OMS devraient améliorer leur communication sur le Fonds fiduciaire du Codex, notamment en ce qui concerne les responsabilités en matière de gestion du Fonds.
5.	FAO et OMS	La FAO et l'OMS devraient lancer une évaluation conjointe de leurs relations en ce qui concerne leur appui au Codex et l'interaction de chacune des organisations avec le Codex, afin d'améliorer l'efficacité du Secrétariat du Codex et de renforcer son autonomie relative, le cas échéant.
6.	Secrétariat du Codex	Le Secrétariat du Codex devrait améliorer les opérations quotidiennes, en veillant à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une gestion plus rigoureuse du flux de travail</li> <li>• la disponibilité en temps voulu des documents de travail</li> <li>• la finalisation dans les meilleurs délais des textes adoptés, y compris leur affichage sur le site web</li> <li>• la planification adéquate des publications</li> <li>• la conclusion en temps voulu des lettres d'entente</li> <li>• le renforcement des compétences linguistiques</li> </ul>
7.	Secrétariat du Codex	Le Secrétariat du Codex devrait jouer un rôle plus actif dans le processus d'établissement des normes et l'orientation stratégique de la Commission du Codex Alimentarius et rechercher de nouvelles formes de négociations internationales sur les normes alimentaires.
8.	Secrétariat du Codex	Le Secrétariat du Codex devrait améliorer la communication avec les gouvernements hôtes, les États membres par le biais des Services centraux de liaison avec le Codex et le public en général et rechercher de nouveaux modes de communication.
9.	Secrétariat du Codex	Le Secrétariat du Codex devrait repenser fondamentalement le site web du Codex pour en faire un outil de communication avec les membres, les organisations ayant le statut d'observateur et le public en général plus interactif.
10.	Secrétariat du Codex	Le Secrétariat du Codex devrait intégrer davantage les technologies de l'information dans le travail quotidien du Secrétariat
11*	Commission du Codex Alimentarius, FAO et OMS, Secrétariat du Codex	Il conviendrait de revenir aux réunions biennales de la Commission du Codex Alimentarius et de revitaliser le Comité exécutif

\* Pour référence uniquement.